

# Appels d'offres

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2023 à 0,83 € HT pour les Alpes-Maritimes. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

## AVIS D'APPELS



Métropole Toulon Provence Méditerranée  
Hôtel de la Métropole - 107, boulevard Henri Fabre, CS 30536  
83041 Toulon Cedex 9

### AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Relatif à la conclusion d'une convention de sous-occupation du domaine public militaire portant sur le lot « 3D - RDC OUEST » du Parc d'Activités Marines de Saint-Mandrier

- Organisateur de l'appel à candidatures  
La Métropole Toulon Provence Méditerranée assure la gestion et l'exploitation du Parc d'Activités Marines de Saint-Mandrier-sur-Mer, commune labellisée « Territoire d'industrie » depuis 2019. Sur ce site de développement de la grande plaisance dans la rade de Toulon et en complémentarité avec les chantiers existants, la Métropole dispose de locaux à commercialiser.
- Cadre juridique  
Article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques. L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par une décision Président déléguée à titre personnel. L'occupation est temporaire et révoquable.  
Du fait de la proximité immédiate d'installations militaires, les services de la Défense sont sollicités pour un agrément préalable à l'implantation.
- Objet de l'appel à candidature  
Toulon Provence Méditerranée souhaite recueillir des candidatures d'entreprises positionnées sur le marché de l'économie maritime et préférentiellement issues de la filière du nautisme et de la grande plaisance en vue de conclure une convention de sous-occupation portant sur le droit d'occuper de façon privative le lot « 3D - RDC OUEST », pour une durée de 72 mois à compter du 1<sup>er</sup> août 2024, sur le domaine public militaire placé sous sa gestion.
- Bien concerné par l'appel à candidature  
Le bien concerné à titre principal est constitué d'un local à usage d'ateliers et bureaux de 207 m<sup>2</sup> composé de :  
- 2 ateliers communicants d'une surface de 151 m<sup>2</sup> ;  
- 2 bureaux et 1 bloc sanitaire d'une surface de 56 m<sup>2</sup>.  
Le lot est clos.
- Type d'accord envisagé  
L'accord envisagé sera matérialisé par la conclusion d'une convention de sous-occupation non constitutive de droits réels. Le dossier de consultation définit les conditions générales de l'occupation privative. En contrepartie du droit d'occuper les locaux, le futur occupant devra s'acquitter d'une redevance annuelle de tous les frais accessoires liés à l'occupation auprès de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.
- Retrait du dossier de consultation  
Le dossier de l'appel à candidature est disponible uniquement au format numérique. Il est à télécharger sur le site officiel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à partir du lien <https://metropoletpm.fr/appels-a-projets>, ou à demander, par courriel à l'adresse [parcactivitesmarines@metropoletpm.fr](mailto:parcactivitesmarines@metropoletpm.fr).
- À réception de la demande par courriel, le dossier de consultation pourra être mis à disposition sous trois jours ouvrés. Le demandeur devra retourner un accusé de réception électronique confirmant qu'il a pu ouvrir la totalité des fichiers transmis. En l'absence d'accusé de réception et de nouvelle manifestation du demandeur, le dossier sera considéré comme reçu correctement.
- Critères de sélection des candidatures  
À l'expiration du délai de transmission des dossiers de candidature renseignés, ceux-ci seront examinés puis sélectionnés sur le fondement des trois critères ci-après :  
- La situation juridique et financière du candidat ;  
- La nature, la fiabilité et la pérennité du projet ;  
- La cohérence globale de la candidature.  
8. Date limite de remise des dossiers de candidature  
Les dossiers de candidatures devront être remis au plus tard le 8 janvier 2024 à 16 heures, heure locale.  
Les modalités de dépôts des dossiers de candidature sont décrites dans le règlement de consultation. Les dossiers parvenus en retard ne seront pas examinés.
- Visite des lieux  
Une visite du lot, jugée obligatoire, sera effectuée en présence d'un agent de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, sur rendez-vous uniquement.  
Les modalités sont décrites dans le règlement de consultation.

## AVIS D'ATTRIBUTION



### AVIS D'ATTRIBUTION

**Attribution du lot « 3C - R+1 » du Parc d'Activités Marines de Saint-Mandrier à l'entreprise SIREHNA - NAVAL GROUP**

Le 28 juillet 2023, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a publié un avis de publicité suite à une manifestation d'intérêt spontanée portant sur l'occupation du lot « 3C - R+1 » du Parc d'Activités Marines de Saint-Mandrier.

Aucune manifestation d'intérêt concurrente n'ayant été reçue dans les délais impartis, la Métropole a conclu le titre d'occupation avec l'entreprise SIREHNA - NAVAL GROUP qui a initialement manifesté son intérêt.

Dispositions essentielles de la convention du lot « 3C - R+1 » :

- Titre d'occupation : convention de sous-occupation du domaine public militaire, non constitutive de droits réels, relevant du droit de la domanialité publique, issu notamment des articles L. 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Durée : 6 ans ;
- Consistance du domaine public : 363,69 m<sup>2</sup> de locaux ;
- Redevance annuelle : 29.477,07 € H.T.

Contact : DGAS Economie, Innovation et Attractivité du Territoire - Direction du développement économique  
Instance chargée des procédures de recours :  
Tribunal administratif de Toulon, 5, rue Racine, CS 40510 - 83041 Toulon Cedex.  
Téléphone : 04.94.42.79.30 - Télécopie : 04.94.42.79.89  
Courriel : [greffe-ta-toulon@juradm.fr](mailto:greffe-ta-toulon@juradm.fr)  
Date d'envoi de l'avis à la publication 1<sup>er</sup> décembre 2023.  
Le président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

# Annonces légales

## AVIS ADMINISTRATIFS



Métropole Toulon Provence Méditerranée

### AVIS

Par arrêté n° AP 23/193 en date du 24 novembre 2023, Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée a prescrit la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Toulon relative au projet de réaménagement de l'Anse Tabarly. Cet arrêté fera l'objet d'un affichage pendant un mois à l'Hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et en mairie de Toulon, et d'une parution sur le site internet de la mairie de Toulon pendant un mois, conformément aux dispositions de l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme. Il est tenu à la disposition du public à la Métropole TPM, immeuble l'Hélianthe, 142 rue Emile Ollivier, 83000 Toulon, Service Planification Urbaine, 6<sup>ème</sup> étage et en Mairie de Toulon, avenue de la République, CS 71407 83056 Toulon Cedex, Service Etudes et Planification, 9<sup>ème</sup> étage, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Président de Toulon Provence Méditerranée Jean-Pierre GIRAN



### AVIS

Par délibération n° 2023-11-27-25 en date du 27 novembre 2023, le Conseil municipal de la commune de Cogolin a approuvé la modification de droit commun n° 3 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette délibération est affichée et consultable en Mairie ; le PLU modifié approuvé est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

## AVIS D'ENQUÊTES

Mairie de Régusse

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Arrêté prescrivant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à la modification du Périmètre Délimité des Abords (PDA) pour les monuments historiques des Moulins**

Par arrêté en date du 10 novembre 2023, le maire de la commune de Régusse a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sur la modification du Périmètre Délimité des Abords (PDA) pour les monuments historiques. Le projet de PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale ; l'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

L'enquête se déroulera en mairie de Régusse du 18 décembre 2023 à 9 heures au 19 janvier 2024 à 17 heures.

Le dossier d'enquête publique est consultable :

- En mairie de Régusse : du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures ;
- Sur un poste informatique comprenant le dossier d'enquête publique mis à disposition du public à la mairie de Régusse ;
- Sur le site internet suivant : <https://mairie-regusse83.fr>.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, à compter du 18 décembre 2023 à 9 heures jusqu'au 19 janvier 2024 à 17 heures :

- Soit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie ;
- Soit les adresser par écrit à l'attention de M. le commissaire enquêteur, en mairie de Régusse, 48, Cours Alexandre Gariel - 83030 Régusse ;
- Soit par mail à l'adresse : [plu@mairie-regusse83.fr](mailto:plu@mairie-regusse83.fr).

Le commissaire enquêteur recevra en mairie aux dates et heures suivantes :

- Lundi 18 décembre 2023 de 9 heures à 12 heures ;
- Jeudi 21 décembre 2023 de 14 heures à 17 heures ;
- Mardi 9 janvier 2024 de 9 heures à 12 heures ;
- Lundi 15 janvier 2024 de 9 heures à 12 heures ;
- Vendredi 19 janvier 2024 de 14 heures à 17 heures.

Caractéristiques principales du projet de PLU :

- Encourager le développement touristique de la commune sous toutes ses formes ;
- Inciter à l'implantation d'activités économiques, qu'elles relèvent du commerce, des services, de l'artisanat, créatrices d'emplois sur la commune ;
- Adapter les équipements publics existants, créer de nouveaux équipements publics accompagnant les ambitions de développement de la commune ;
- Constituer les réserves foncières permettant de recevoir les infrastructures et les superstructures ;
- Affirmer l'assise de l'étude hydraulique portant sur les aléas ruissellement ;
- Intégrer les risques incendie et mouvements de sols et leurs conséquences sur l'urbanisme ;
- Définir un projet urbain et un projet de territoire permettant un développement communal maîtrisé et harmonieux en élaborant un zonage cohérent ;
- Protéger et valoriser l'héritage paysager et le patrimoine ;
- Protéger les espaces agricoles identitaires (restanques, oliviers...)
- Préserver et développer les activités agricoles ;
- Définir un maillage des voiries et des réseaux en les étendant et en les requalifiant.

Caractéristiques principales du projet de modification du périmètre délimité des abords (PDA) :

- Modifier le périmètre de protection de 500 mètres des monuments historiques de la commune : Les Moulins, inscrits en totalité le 14 février 1978 ;

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête :

Cette enquête publique unique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de PLU, ainsi que le projet de modification du périmètre délimité des abords, et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation des documents.

À l'issue de cette enquête, le conseil municipal pourra approuver la révision du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

À l'issue de cette enquête et au vu des conclusions de M. le commissaire enquêteur, le préfet consultera la commune pour obtenir son accord ; la commune devra encore délibérer favorablement sur la création du périmètre délimité des abords.

Modalités relatives à l'enquête :

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées par courrier, auprès de M<sup>me</sup> Renée JEANNERET, maire de Régusse, cours Alexandre Gariel, 83630 Régusse, ou par téléphone au 04.94.70.16.23.

M. VILLEDIEU DE TORCY a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Toulon par décision n° E2300004363.

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui rencontrera sous huit jours le maire de Régusse afin de lui communiquer un procès verbal de synthèse des observations.

Dans un délai de quinze jours, le maire pourra éventuellement produire ses observations. Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête, accompagné du registre et pièces annexées. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet suivant : <https://mairie-regusse83.fr>, et ce pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

## FORMALITÉS DIVERSES

### CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE

Mme MADANI (Nacy), épouse CHALAL, née le 28 octobre 1959 à Salon-de-Provence, France, demeurant 35, chemin de La Maurinière, Toulon (83000), dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir « TOUATI ».

### FIN DE LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé en date du 4 janvier 2000 a été mis fin à la location gérance consentie par M. Geris Richard à la société : Le bateau Ivre situé au 14, cours Commandant Guilbaud, 83700 Saint-Raphaël RCS 405.221.672 pour le fond situé au 14, cours Commandant Guilbaud, 83700 Saint-Raphaël.

## VIE DES SOCIÉTÉS

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : LES CERISES.  
Forme : SAS société en liquidation.  
Capital social : 1.000 euros.  
Siège social : 24, rue de la Signolle, 83440 Montauroux. 890561137 RCS de Draguignan.  
Aux termes d'une décision en date du 23 novembre 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M<sup>me</sup> Perrine SINI demeurant 24, rue de la Signolle, 83440 Montauroux et prononcé la clôture de liquidation de la société le 30 septembre 2023. La société sera radiée du RCS du Draguignan.

### LE BISTROT DE ROMEO SARL

Société à responsabilité limitée au capital de 13.000 €  
Siège social 636, boulevard Charvarcho 83340 Le Luc  
RCS Draguignan 80918633900012

### DISSOLUTION

Suite à l'assemblée générale extraordinaire en date du 28.11.2023, les associés de la société Le Bistrot de Romeo SARL, Siret 80918633900012 ont décidé de procéder à la dissolution de cette société à effet au 31 décembre 2023.  
M. Salle Roméo André Guy est nommé liquidateur.  
Les oppositions sont recevables au 636, boulevard Charvarcho 83340 Le Luc.

## var-matin

UN JOURNAL OFFICIEL HABILITÉ  
POUR VOS ANNONCES LÉGALES

SIMPLE - RAPIDE - EFFICACE

VIE DES SOCIÉTÉS  
[www.ciic-legales.com](http://www.ciic-legales.com)

MARCHÉS PUBLICS  
[www.varmatinmarchespublics.com](http://www.varmatinmarchespublics.com)

AVIS ADMINISTRATIFS  
Adressez vos demandes par mail

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PUBLICATIONS

Tél. 04 93 18 71 49 - [legales@nicematin.fr](mailto:legales@nicematin.fr)

**EURO DREAMS** Résultats du tirage du jeudi 30 novembre 2023

2 14 15 27 36 37 5

Combinaisons	Gains simples EuroDreams gagnants		Gains par grille simple EuroDreams gagnants
	Boite N° Dream	En France	
6 +	0	0	Aucun gagnant
6	0	0	Aucun gagnant
5	192	68	144,20 €
4	7 615	2 857	58,40 €
3	120 816	44 897	6,80 €
2	760 456	284 083	2,50 €

(1) Résultat des tirages et des Prizes de Monaco. Voir règlement des jeux EuroDreams sur [www.rqf.fr](http://www.rqf.fr), rubrique « Règlement ».

Résultats et informations : Application

**KENO** Résultats des tirages du jeudi 30 novembre 2023

Tirage du midi

5 12 17 19 23 28 29 32 33 40

52 53 54 56 57 58 64 68 69 70

**MULTIPLIEUR** x 3 **JOKER+** 1 659 986

Tirage du soir

2 3 6 8 10 20 25 30 39 44

45 46 48 51 52 57 63 64 66 68

**MULTIPLIEUR** x 2 **JOKER+** 7 508 318

Résultats et informations : Application